

**Séance du 28 mars 2013**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, Président, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. le Maire à Mme Lauqué, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à M. Causse, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : SYSTEMES D'INFORMATION** - Fourniture de services de télécommunication – Avenants aux marchés conclus avec les sociétés Vivendi Télécom et Orange Business Services.

La Ville de Bayonne a conclu en 2009, à l'issue d'un appel d'offres ouvert européen, 3 marchés de télécommunications à bons de commande sans minimum ni maximum, d'une durée initiale de 2 ans, reconductibles deux fois pour des périodes d'un an.

Il s'agit des marchés suivants :

- marché 09/112 conclu avec SFR (transféré à Vivendi Télécom) : abonnements et trafic voix. Ce marché a été notifié le 18 août 2009 et doit prendre fin le 17 août 2013, toutes périodes de reconduction prises en compte.
- marché 09/113 conclu avec Orange Business Services : liaisons spécialisées. Ce marché a été notifié le 18 août 2009 et doit prendre fin le 17 août 2013, toutes périodes de reconduction prises en compte.

- marché 09/114 conclu avec SFR (transféré à Vivendi Télécom) : téléphonie mobile. Ce marché a été notifié le 20 août 2009 et doit prendre fin le 17 août 2013, toutes périodes de reconduction prises en compte.

Par ailleurs, à l'issue d'un appel d'offres ouvert européen autorisé par délibération du 21 juillet 2011, la Ville a conclu en 2012 avec la société Axians, un marché pour la refonte totale des systèmes de téléphonie de l'ensemble des services municipaux et du CCAS (marché passé en groupement de commandes). Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum, d'une durée initiale de 3 ans, reconductible une fois pour une période d'un an. Ce marché a été notifié le 30 mars 2012 et doit prendre fin le 30 mars 2016 (si la période de reconduction était mise en jeu).

Il vise :

- la modernisation et l'homogénéisation des infrastructures réseau et télécoms de la Ville de Bayonne et du CCAS par le renouvellement des éléments actifs du réseau Ethernet ainsi que des autocommutateurs et des postes téléphoniques associés,
- la convergence des réseaux voix et data par un passage à la téléphonie sur IP : outre une rationalisation des réseaux par la suppression du câblage dédié à la téléphonie, cela permettra d'apporter de nouveaux services à l'utilisateur (fusion des annuaires intranet et téléphonie, messagerie unifiée ...).

Ce marché s'exécute en 4 phases. La première consiste au renforcement de l'infrastructure réseau et téléphonie, les trois suivantes au déploiement des nouveaux postes de téléphone :

- phase 1 jusqu'en mars 2013 : installation de la nouvelle infrastructure de téléphonie sur IP ;
- phase 2 : renouvellement des postes téléphoniques raccordés aux autocommutateurs de l'hôtel de ville (400 postes environ). Cette phase doit prendre fin en juin 2013 ;
- phase 3 : renouvellement des postes téléphoniques (300 postes environ) des sites disposant de leur propre autocommutateur tels que la Maison des associations et le CCAS. Cette phase se traduira par la suppression des accès opérateurs sur les 13 sites concernés qui utiliseront alors l'accès mutualisé de l'Hôtel de Ville. Elle doit se dérouler de septembre à la fin du mois de novembre 2013 ;
- phase 4 : basculement de tous les sites isolés : cette phase, ne concernant qu'une cinquantaine de postes, se déroulera sur le premier trimestre 2014.

Cette refonte totale des systèmes de téléphonie va ainsi conduire à une modification significative de ce qui sera demandé aux opérateurs de télécommunication quels qu'ils soient (Vivendi télécom, Orange, ou autre) car elle va se traduire par une diminution du nombre d'accès opérateurs. Ainsi, si les marchés de télécommunications étaient notifiés avant l'achèvement de la phase 3 du marché d'évolution de la téléphonie, les opérateurs retenus devraient dans un premier temps créer l'équivalent des accès existants aujourd'hui puis, quelques mois plus tard, procéder à la résiliation des mêmes accès. La création de ces accès provisoires a un coût (environ 1 200 euros de frais d'installation pour chaque accès – soit un coût global approchant les 15 000 €). En outre chaque ligne nécessite environ 8 semaines de mise en place.

A contrario, un avenant prolongeant la durée des marchés de télécommunications permettrait de travailler avec les futurs opérateurs retenus suite à consultation, sur la base d'une configuration définitive et simplifiée.

L'article 77-II du code des marchés publics prévoit, que de manière dérogatoire, « la durée des marchés à bons de commande [peut dépasser quatre ans] dans des cas exceptionnels dûment justifiés, notamment par leur objet ou par le fait que leur exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure à quatre ans. »

Les raisons indiquées ci-dessus permettent de justifier la prolongation de la durée de ces marchés, conformément aux dispositions du code des marchés publics visées.

Il est ainsi proposé de conclure un avenant prolongeant la durée des marchés de télécommunications n° 09/112, 09/113 et 09/114 d'une durée de 6 mois et de fixer leur date d'échéance au 15 février 2014. Cette date tient compte de la date de fin de la phase 3 suivie de la période de recouvrement pour procéder aux travaux de bascule entre les anciens opérateurs et les nouveaux qui seront retenus (8 semaines minimum).

Les consommations sont estimées, sur cette durée, à 6/48<sup>e</sup> des volumes réalisés sur la durée originelle des marchés (périodes de reconduction comprises), correspondant à une augmentation prévisionnelle de 12,5 % du montant des marchés initiaux.

La commission d'appel d'offres, saisie le 14 mars 2013, a donné un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec la société Vivendi Télécom (avenant n° 2 pour le marché 09/112 et avenant n° 2 pour le marché 09/114) et la société Orange Business Services (avenant n° 1 pour le marché 09/113).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.